

SHERRY ARNSTEIN

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.

Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.

Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens

Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.

Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.

Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.

Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux

Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.

Pouvoir effectif des citoyens

Coopération symbolique

Non-participation

Jacques Donzelot « les non dit de la participation »

Il s'appuie sur l'échelle élaborée par Sherry Arnstein en 1969 reprise par Roger Hart

Démocratie participative formelle	Participation démocratique ou citoyenne réelle
<p><i>l'intérêt général</i> est lié à une conception de la <i>volonté générale</i> posant la supériorité de la République sur la démocratie et dans cette optique la participation est perçue comme privilégiant la défense des intérêts particuliers</p>	<p><i>l'intérêt général</i>, la notion de <i>bien commun</i> implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ concrètement, la recherche d'accords liant les intérêts particuliers au lieu de les opposer ; ○ l'imbrication des niveaux de décision et d'exécution, sachant que si les décideurs sont toujours <i>distingués</i> de ceux auxquels

	s'appliquent les décisions, les sphères d'intervention des uns et des autres ne sont pas <i>séparées</i> .
--	--

Donzelot propose de s'inspirer de l'expérience outre-atlantique pour passer d'une « démocratie participative » formelle à une « participation démocratique » réelle. Il s'agit « d'opposer une démarche procédurale de recherche du bien commun à une définition technocratique de l'intérêt général [...]. » La France n'a, en effet, jamais atteint le second niveau de participation défini par Sherry R. Arnstein en raison de son attachement à une conception de l'intérêt général, inhérente à sa philosophie politique, distinct du *bien commun* anglo-saxon.

Dans la tradition de Rousseau, l'*intérêt général* est lié à une conception de la *volonté générale* posant la supériorité de la République sur la démocratie et dans cette optique la participation est perçue comme privilégiant la défense des intérêts particuliers.

Au contraire de l'intérêt général, la notion de *bien commun* implique :

- concrètement, la recherche d'accords liant les intérêts particuliers au lieu de les opposer ;
- l'imbrication des niveaux de décision et d'exécution, sachant que si les décideurs sont toujours *distingués* de ceux auxquels s'appliquent les décisions, les sphères d'intervention des uns et des autres ne sont pas *séparées*.

Pour Marie Hélène Baquet et Mohamed Mechmache– Rapport JUILLET 2013- le pouvoir d'agir pour une réforme radical de la politique de la ville.

« Si l'idée de participation s'est imposée dans le débat public et comme catégorie des politiques publiques, elle reste très imprécise comme en témoigne la diversité des termes souvent utilisés indifféremment : concertation, participation, démocratie de proximité, empowerment, démocratie participative. Le choix des mots n'est pas anodin et décrit une « échelle de la participation » qui va de la simple information, le plus souvent pratiquée, à la codécision voire à la délégation. Ainsi la concertation implique de recueillir des avis mais le plus souvent sans embrayer sur la décision. Dans le contexte français du début des années 2000, le terme de « démocratie de proximité » a été utilisé contre celui de « démocratie participative » pour signifier le cantonnement de la participation sur la seule échelle microlocale et dans une dynamique purement consultative.»